

COUR D'APPEL DE LIEGE

REPERTOIRE N° 7 : 2020/2

Ce listing a pour objectif d'attirer l'attention des magistrats des juridictions d'instance du ressort ainsi que des avocats sur les arrêts rendus récemment par la cour d'appel de Liège et publiés sur Juridat devenu **JUPORTAL**. En dessous de chaque décision, vous avez le lien (**ECLI:BE:...**) qui vous permet d'obtenir la décision dans son intégralité (se positionner sur le lien - faire control (CTRL) - cliquer sur le lien - vous êtes sur le nouveau site Juportal - cliquer sur texte ou document PDF).

Assurances

- Assurance-vol – véhicule non équipé du système antivol TT4- TT5 requis par les conditions particulières du contrat.

- Omission ou déclaration intentionnelle lors de la déclaration du risque – intervention de l'assureur limité aux primes payées depuis la conclusion du contrat (article 7, § 3, alinéa 2, loi du 25 juin 1992 sur les assurances).

- Pas d'obligation de l'assureur de vérifier si le preneur d'assurance a effectivement placé le système antivol requis lorsque cette obligation contractuelle est énoncée en termes clairs et dépourvus de toute ambiguïté.

- Qualification de la clause faisant obligation à l'assuré d'installer un système antivol particulier et subordonnant l'application de la garantie vol à son exécution en clause de déchéance. Preuve du lien causal entre l'inexécution contractuelle et le sinistre. Une preuve par vraisemblance suffit.

Liège, 3^{ème} ch. c, 17.07.2020, 2019/RG/1023 – n° juridat : F-20200717-1

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20200717.1](#)

- Recours subrogatoire de l'assureur – opposabilité des exceptions à l'assureur – l'exception de chose jugée afférente à un jugement rendu contre le subrogeant, après le paiement, n'est pas opposable au subrogé.

Liège, 3^{ème} ch. C, 02.09.2020, 2017/RG/1074 – n° juridat : F-20200902-5

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20200902.5](#)

- Assurance – dégât des eaux – charge de la preuve – détermination de la cause du sinistre rendue impossible par le fait de l'assuré

Liège, 3^{ème} ch. B, 16.11.2020, 2019/RG/1254 – n° juridat : F-20201116-1

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201116.1](#)

- Assurance-vol – défaut d'installation du système de protection du véhicule – clause de déchéance – absence de lien causal

Liège, 3^{ème} ch. B, 07.12.2020, 2020/RG/105 – n° juridat : F-20201207-1

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201207.1](#)

- Assurance incendie – faute intentionnelle – charge de la preuve – état de déséquilibre mental grave

Liège, 3^{ème} ch. B, 07.12.2020, 2020/RG/795 – n° juridat : F-20201207-2

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201207.2](#)

- Contrat d'assurance « Plan Prévoyance Obsèques » - proposition d'assurance et déclaration de santé non complétée correctement par le preneur d'assurance – omission intentionnelle lors de la déclaration du risque – oui – nullité du contrat

Liège, 3^{ème} ch. C, 09.12.2020, 2019/RG/768 – n° juridat : F-20201209-1

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201209.1](#)

Contrat

Remplacement judiciaire (1144 C.C.) : oui

Résolution du contrat : non

Liège, 20^{ème} ch. F, 03.12.2020, 2020/RG/109 – n° juridat : F-20201203-2

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201203.2](#)

- Aveu judiciaire – non

Liège, 20^{ème} ch. F, 10.12.2020, 2020/RG/140 – n° juridat : F-20201210-3

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201210.3](#)

Mitoyenneté

Mitoyenneté

* Article 661 du Code civil – rachat forcé de la mitoyenneté

* Absence d'ancrage dans le mur voisin – pas d'usurpation ou de voie de fait valant prise de possession – la présence d'un isolant entre les deux murs est nécessaire pour prémunir le bâtiment contre les infiltrations d'eau et ne vaut pas prise de possession

* Action de in rem verso – condition de subsidiarité non remplie

Liège, 3^{ème} ch. C, 18.11.2020, 2019/RG/1329 – n° juridat : F-20201118-6

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201118.6](#)

Réparation du dommage

Naissance survenue après l'échec d'une stérilisation

Détermination du dommage indemnisable dans le chef des parents

Liège, 20^{ème} ch. a, 03.12.2020, 2005/RG/1377 – n° juridat : F-20201203-1

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201014.6](#)

Responsabilité

- Responsabilité médicale

* Responsabilité médicale - devoir d'information préalable à l'intervention et consentement éclairé – demande fondée sur l'article 8 (§ 1 et § 2) de la loi du 22 août 2002 relative aux patients et une faute civile reprochée au médecin

* Risque pertinent et significatif

* La charge de la preuve du défaut d'information incombe au patient sur base de l'article 1315 al. 1^{er} du Code civil et l'article 870 du Code judiciaire

Liège, 3^{ème} ch. C, 14.10.2020, 2014/RG/621 – n° juridat : F-20201014-6

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201014.6](#)

- Responsabilité de l'instituteur et de l'établissement scolaire
1384 al.4 C.C : nécessité d'un dommage causé à un tiers
Renversement de la présomption : oui
1382-1383 C.C. : oui
1384 al.4 C.C. : non
Liège, 20^{ème} Ch. F, 10.12.2020, 2019/RG/1236 – n° juridat : F-20201210-2
[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201210.2](#)

Trouble de voisinage

- Trouble de voisinage – inconvénient excessif causé par la propagation d'un incendie à l'immeuble voisin – incendie d'origine inconnue – imputabilité de l'événement perturbateur au propriétaire de l'immeuble non démontrée.
Liège, 3^{ème} ch. C, 02.09.2020, 2017/RG/1074 – n° juridat : F-20200902-5
[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20200902.5](#)

- Trouble de voisinage – travaux publics – humidité et apparition de fissures durant ces travaux. Réceptivité anormale de l'immeuble justifiant de la juste et adéquate compensation du trouble allégué
Liège, 3^{ème} ch. C, 18.11.2020, 2020/RG/237 – n° juridat : F-20201118-5
[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201118.5](#)

DROIT FAMILIAL

Procédure

- Interprétation – irrecevabilité
Liège, 16^{ème} b ch., 29.06.2020, 2020/FA/146 – n° juridat : F-20200629-1
[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20200629.1](#)

- Défaut d'objet – garde matérielle d'un enfant par un grand-parent
Liège, 10^{ème} D ch., 09.11.2020, 2019/FA/163 – n° juridat : F-20201109-1
[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201109.1](#)

Production de documents

Production de documents du SAJ et SPJ en matière familiale
Liège, 10^{ème} D ch., 22.09.2020, 2019/FA/595 – n° juridat : F-20200922-10
[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20200922.10](#)

Mariage

Mariage - certificat de non-empêchement à mariage – délai d'opposition du MP
Liège, 10^{ème} A, 13.10.2020, 2020/FA/356 – n° juridat : F-20201013-11
[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201013.11](#)

Hébergement

- Hébergement – jeune enfant (titre évolutif)

Liège, 16^{ème} b. ch, 09.01.2020, 2018/FA/340-350 – n° juridat : F-20200109-12

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20200109.12](#)

Obligations alimentaires

- Compte enfant - pas de versement d'une part contributive directement sur le compte enfant majeur

Liège, 10^{ème} D ch. , 19.10.2020, 2019/FA/307 - n° juridat : F-20201019-5

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201019.5](#)

- Part contributive – effet rétroactif – abus de droit

Liège, 10^{ème} D ch., 16.11.2020, 2019/FA/479, n° juridat : F-20201116-2

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201116.2](#)

Filiation

- Filiation - enfant né d'une GPA et de la reconnaissance de son acte de naissance en Belgique

Liège, 1^{ère} ch., 30.07.2020, 2019/FU/55 - n° juridat : F-20200730-3

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20200730.3](#)

Liquidation-partage

- Liquidation-partage – articles 1399 et 1405 du Code civil – règle de qualification/de preuve

Liège, 1^{ère} ch., 21.10.2020, 2019/FA/227- n° juridat : F-20201021-3

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201021.3](#)

- Intérêt en régime de séparation de biens

Liège, 10^{ème} D ch., 04.12.2020, 2016/FA/767 – n° juridat : F-20201204-1

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201204.1](#)

Succession

Legs de chose de genre – application de l'article 1038 du Code civil

Liège, 10^{ème} D ch., 20.11.2020, 2019/FA/389 – n° juridat : F-20201120-1

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201120.1](#)

DROIT DE LA JEUNESSE

Protection de la jeunesse - recevabilité de l'action publique
Liège, 16^{ème} B, 21.10.2020, 2020/JP/157- n° juridat : F-20201021-2

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201021.2](#)

DROIT FISCAL

- Recevabilité de l'appel - action en justice d'une personne morale - intervention de ses organes compétents - Etat belge - contestation relative à l'application d'une loi d'impôt - représentation par tout fonctionnaire d'une administration fiscale au cours de chaque phase de la contestation (oui) - compétence de tout fonctionnaire d'une administration fiscale pour signer et déposer une requête d'appel (oui)

Liège, 9^{ème} ch. A, 07.10.2020, 2019/RG/644 – n° juridat : F-20201007-4

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201007.4](#)

- Droit fiscal – autorité de la chose jugée (portée) – cotisation fondée sur des éléments identiques à une cotisation précédemment annulée (annulation) – cotisation fondée sur des éléments différents de ceux ayant justifié un jugement d'annulation (pas d'annulation) Précompte immobilier relatif aux biens d'une personne décédée – absence d'exercice de l'option héréditaire - régularité de l'enrôlement au nom de la succession (oui) – force majeure (non) »

Liège, 9^{ème} ch. D, 23.10.2020, 2019/RG/652, 2019/RG/834 – n° juridat : F-20201023-1

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201023.1](#)

DROIT JUDICIAIRE

- Astreinte

Demande de suspension /suppression (article 1385 quinquies du Code judiciaire)
Juge compétent en cas d'appel.

Liège, 20^{ème} b ch., 16.10.2020, 2020/RG/677 – n° juridat : F-20201016-1

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201016.1](#)

- Production de document

*L'appel dirigé contre une ordonnance de référé condamnant une partie à produire des documents est irrecevable (article 880, al. 2 du C.J.).

*L'appel dirigé contre l'ordonnance condamnant à une astreinte en cas de refus de produire les documents est recevable – infraction avec le nouvel article 1050 al. 2 du C.J. relatif à l'appel différé.

*L'article 880 al.2 du C.J. s'applique tant au jugement condamnant à produire un document qu'au jugement refusant la production d'un document.

*Les incidents du procès et les mesures d'instruction n'ouvrent pas le droit à une indemnité de procédure.

Liège, 3^{ème} ch. C, 25.11.2020, 2020/RF/13 – n° juridat : F-20201125-1

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201125.1](#)

DROIT PENAL

- Viol – coups ou blessures volontaires – menaces

Les coups ou les menaces ne sont pas l'unique mode de perpétration du viol

Liège, chambre des vacations, 12.07.2019, 2019/CO/277 – n° juridat : F-20190712-1

[ECLI:BE:CALIE:2019:ARR.20190712.1](#)

- Coups ou blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner - homicide involontaire – légitime défense (oui)

Liège, 4^{ème} ch., 09/09.2020, 2018/CO/299 – n° Juridat : F-20200909-4

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20200909.4](#)